

PROJET DE RÈGLEMENT DU CONCOURS

MON BEAU DÉCHET 2025

« Luxe Nomade »

ORGANISÉ PAR



Luxe Nomade

Nom masculin

Le luxe nomade désigne un mode de vie adopté par des voyageurs modernes, appelés « affluent new nomads », qui voyagent fréquemment, mêlant travail et loisirs. Ils recherchent des expériences uniques, un confort élevé et une consommation éthique, incitant les marques de luxe à innover pour répondre à leurs attentes. <https://www.forbes.fr/luxe/qui-sont-ces-nouveaux-nomades-du-luxe/>

Chutes de cuir

Nom féminin

Les chutes de cuir sont les morceaux de cuir restants après la découpe des pièces principales lors de la fabrication d'articles en cuir (sacs, chaussures, vêtements, etc.). Elles peuvent varier en taille, épaisseur et qualité. Considérées comme des déchets pour certains, elles constituent néanmoins un matériau réutilisable pour divers usages, tels que la création de petits accessoires et le recyclage par le design.

Pièces détachées de vélo

Noms féminins

Ces pièces de vélo, patinées par des kilomètres de routes et de chemins, proviennent de cycles récupérés. Roues, chaînes, guidons, pédales... chacune raconte une histoire de mouvements et d'évasion. Elles sont prêtes à être transformées, recyclées, upcyclées pour une nouvelle destination : objet de la maison, du transport, du loisir... en laissant de côté son usage initial.

Table des matières

ARTICLE 1. PRÉAMBULE	4
ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS	8
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION	8
ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE	12
ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	14
ARTICLE 6. JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS	14
ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS	15
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESSENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY	16
ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION	16
ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS	17
ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS	17
ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE	17
ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIÈRE ECOLOGIE SENSORIELLE DU DESIGN	18
ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES	18
ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT	19
ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT	19
ARTICLE 17. CONTACTS	19

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

1.1. Cinquième édition du concours *Mon Beau Déchet*

VALESENS propose pour sa cinquième édition du concours national *Mon Beau Déchet* d'explorer les chutes de cuir hybridées avec des pièces détachées de vélos et d'en faire un nouvel objet du luxe.

Mon Beau Déchet se consacre exclusivement au design du déchet cuir depuis sa création. Ses quatre éditions, ont successivement porté sur la chute de cuir, la fibre de cuir, l'hybridation de la fibre de cuir et des chutes de papier, la veste usagée de pompier en cuir.

En 2025, VALESENS lance la cinquième édition du concours national "**Mon Beau Déchet**".

Cette année, VALESENS invite les participants à explorer l'hybridation entre les chutes de cuir colorées issues de la confection de chaussures haut de gamme associées aux pièces détachées de vélo issues du réemploi. Une manière de mêler deux modes de déplacement vertueux, à pied et à vélo pour donner un nouvel art de vivre, plus léger, éthique et luxueux à la fois.

Pour cela, VALESENS a réuni deux partenaires 100% Touraine autour du déplacement et de la mobilité en privilégiant la marche et le vélo avec :

- La Maison internationale Arche, entreprise familiale de plus de 50 ans qui crée et fabrique en France des chaussures au design unique reconnues pour la force des couleurs et la souplesse des cuirs. https://www.arche.com/world_fr/la-maison-arche
- La société coopérative Veloop qui développe une filière de récupération, réemploi et valorisation des vélos anciens, inutilisés ou oubliés <https://www.veloop.fr/projet-veloop>

Cette édition 2025 invite à repousser les limites de la créativité pour imaginer un nouveau luxe circulaire, **un luxe nomade**.

Ce concours unique met à l'honneur le design durable et le surcyclage, en transformant des pièces détachées de vélo et des chutes de cuir en objets créatifs innovants du luxe associé au mouvement. C'est l'occasion de contribuer à une démarche exemplaire, à la fois environnementale et sociétale, tout en valorisant le talent des participants.

Par cette action, VALESENS souhaite continuer la sensibilisation des industriels, des collectivités locales, du grand public à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'au potentiel d'innovation de l'éco-conception par surcyclage des chutes, déchets, délaissés industriels et à l'intérêt d'une consommation raisonnée et durable.

1.2. L'expérimentation devient modèle et se prolonge en 2025

- **DU DÉCHET AU PROTOTYPE, PUIS A LA FAISABILITÉ : MON BEAU DÉCHET**

Créer, montrer et rendre duplicable une collection d'objets/matières à base des gisements de matériaux, chutes de matériaux et délaissés usagés mis à disposition. Son objectif est de mobiliser les acteurs concernés par cette prochaine filière et sensibiliser l'ensemble des partenaires en proposant la **promotion d'une démarche « Mon Beau Déchet »** au travers l'organisation de :

- **MON BEAU DÉCHET, LE CONCOURS** : un concours de design ouvert aux designers, artisans, artistes, étudiants et jeunes diplômés depuis moins de 3 ans.
- **MON BEAU DÉCHET, L'EXPOSITION** : une exposition et sa promotion, pour valoriser les objets, produits, matières, lauréats dans le cadre de la France Design Week Loire Valley 2025, à Tours, en septembre prochain.

- **MON BEAU DÉCHET, LA FAISABILITÉ** : l'étude de faisabilité technique et économique de tout ou partie des objets et produits lauréats pour alimenter le projet de la filière.

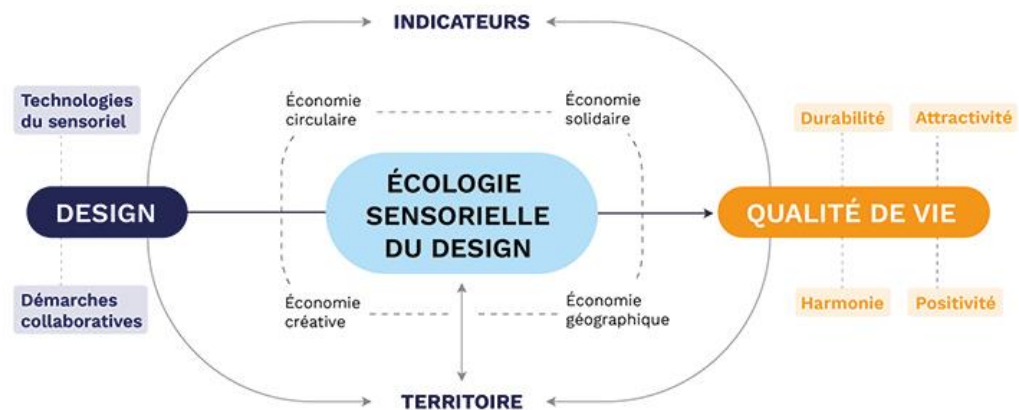
1.2. Les partenaires

a) VALESENS

VALESENS est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Elle a été créée en 2005, en Touraine, avec pour objectif, la valorisation et la diffusion du design et des technologies du sensoriel (industrie, service public, design, marketing, études) en Centre-Val de Loire au service du territoire et de ses transitions.

Sa volonté est de poser la base d'une compétence innovante pour le territoire pour en augmenter son attractivité en utilisant son ADN : le bien-vivre, le bien-être et la qualité de vie par une écologie sensorielle du design.



Le bien-vivre passe par le respect de notre environnement. Pour cela, VALESENS met en place une filière d'écologie sensorielle du design qui fait du déchet une ressource.

VALESENS, construit des programmes d'expérimentation et de territoire alliant économie créative, économie circulaire et économie solidaire :

- Programme **MON BEAU DÉCHET** : la nouvelle vie des chutes de cuir de production artisanales et industrielles revisitées par le design matière.
- Programme **HABITER SURCYCLÉ** : la nouvelle vie des mobiliers délaissés repimpés par le design objet. <https://valesens.com/habiter-surcycle/>

b) La Maison Arche

Arche est une entreprise française fondée en 1968 près de Tours à Château Renault, cité du cuir depuis le moyen-âge. Elle crée des chaussures alliant bien-être, design épuré, matériaux de qualité et durabilité. Avec une fabrication locale et responsable, elle incarne le design, le savoir-faire d'exception et l'artisanal français. Pour ce partenariat, La maison Arche fournit des chutes de cuir issues de sa production, afin de leur donner une nouvelle vie avec le concours Mon Beau Déchet. https://www.arche.com/fr_fr/la-maison-arche

c) Velloop

VALESENS s'est associée cette année à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Veloop, une entreprise qui agit pour la promotion d'une mobilité durable en valorisant et encourageant le réemploi de cycles. Veloop collecte et vend des vélos, pièces détachées et accessoires reconditionnés. <https://www.veloop.fr/projet-veloop>

1.4. Retour sur les quatre premières éditions

Dans la mouvance des « upcycling stories » comme « *petit h* » d'*Hermès*® additionnée au savoir-faire singulier du territoire sur le design et les technologies du sensoriel de VALESENS, un nouveau projet collaboratif et territorial est né : créer les conditions de mise en place d'une nouvelle filière de traitement des chutes et déchets par le surcyclage.

Depuis 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire et VALESENS ont fait émerger, à partir des forces vives du territoire, les conditions d'un programme collaboratif et structurant sur l'exemple de RENEICSENS® mis en place par l'agence de design RCP Design Global (2011) en cohérence avec la politique régionale d'Écologie Industrielle territoriale (EIT) pour la réutilisation valorisante des chutes et déchets des entreprises industrielles du territoire.

Cette ambition territoriale de surcycliser les chutes et déchets de matériaux se concrétise en 2021 par une première expérience-modèle à partir du gisement de chutes et déchets du matériau cuir. Sa vocation collaborative est de : éco-concevoir, fabriquer, montrer, distribuer de nouveaux objets et de nouveaux produits ou de nouvelles matières en relation avec le territoire de la Région Centre-Val de Loire tout en réduisant l'impact environnemental, de construire la viabilité du modèle de filière en cours d'élaboration. La première édition du concours *Mon Beau Déchet* est née, avec les chutes de production de cuir des entreprises locales Savebag et Podaction.

Retour en images sur cette édition ici :

[Écologie Industrielle et Territoriale : Valorisation et surcyclage de chutes de cuir | Val&Sens - YouTube](#)

Pour aller plus loin dans cette démarche de revalorisation des chutes et déchets de cuir, VALESENS a proposé le matériau fibre du cuir, en partenariat avec l'entreprise NABORE pour la seconde édition 2022 du concours *Mon Beau Déchet*.

La troisième édition en 2023 a été consacrée à l'hybridation de la fibre de cuir NABORE et la chute de Drop Paper® de Procédés Chénel international
<https://vimeo.com/879219745/49690f8b3c?share=copy>

Pour la quatrième édition en 2024, VALESENS s'est attaché au cuir en fin de vie. Ce sont d'anciennes vestes de pompier en cuir délaissées qui ont été revisitées.
<https://www.calameo.com/read/0075682096408415a1383>

Pour chacune des éditions, un jury, composé des partenaires du projet et des personnalités, retient les nominés et lauréats et souligne la diversité des techniques utilisées, la variété des usages des objets proposés ainsi qu'un potentiel commercial large (de l'objet du quotidien à l'objet haut de

gamme). Les créations bénéficient d'une mise en valeur dans le cadre d'une exposition lors des éditions de France Design Week Loire Valley.

Les nominés et lauréats retenus pour les 2 premiers concours participent à des workshops pour l'étude de faisabilité industrielle et commerciale.

VALESENS, au travers du concours « *Mon Beau Déchet* », s'adresse aux gisements de chutes, déchets et délaissés industriels de matériaux en cuir, dans l'objectif est de mettre en place à moyen terme une filière de fabrication d'une nouvelle matière à partir des chutes de cuir : la fibre de cuir. Elle associe une unité de démantèlement des objets en cuir invendus ou en fin de vie, une manufacture de fabrication d'objets à partir de la fibre de cuir et des chutes de cuir (objets conçus par les designers et les artisans sur appels à projets) et une unité industrielle de fabrication de fibre de cuir. Cette approche préserve et valorise les savoir-faire locaux, dynamise la création tout en redonnant estime de soi, compétences et perspectives à tous.

Les objectifs de cette démarche d'innovation exemplaire, environnementale et sociale permettent de :

- développer une nouvelle forme de filière de proximité en créant du lien entre partenaires régionaux, nationaux et européens,
- renforcer et valoriser les initiatives régionales,
- développer une nouvelle économie en créant un modèle inédit d'insertion professionnelle et de rétribution de chaque acteur de la chaîne de valeur,
- créer de nouveaux marchés pour une production à haute valeur humaine, durable en travaillant sur les objets et les matières de notre quotidien habituel ou exceptionnel à utiliser chez soi et dans notre vie de tous les jours.
- créer de nouveaux marchés pour chacun des acteurs de la filière.
- co-construire, à terme, une structure issue de la démarche.

1.5. L'expérimentation devient modèle et se prolonge en 2025

- DU DÉCHET AU PROTOTYPE, PUIS A LA FAISABILITÉ : *MON BEAU DÉCHET*

Créer, montrer et rendre duplicable une collection d'objets/matières à base des gisements de matériaux, chutes de matériaux et délaissés usagés mis à disposition. Son objectif est de mobiliser les acteurs concernés par cette prochaine filière et sensibiliser l'ensemble des partenaires en proposant **la promotion d'une démarche « *Mon Beau Déchet* »** au travers l'organisation de :

- ***MON BEAU DÉCHET, LE CONCOURS*** : un concours de design ouvert aux designers, artisans, artistes, étudiants et jeunes diplômés depuis moins de 3 ans.
- ***MON BEAU DÉCHET, L'EXPOSITION*** : une exposition et sa promotion, pour valoriser les objets, produits, matières, lauréats dans le cadre de la France Design Week Loire Valley 2025, à Tours, en septembre prochain.
- ***MON BEAU DÉCHET, LA FAISABILITÉ*** : l'étude de faisabilité technique et économique de tout ou partie des objets et produits lauréats pour alimenter le projet de la filière.

ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel, dont le siège est au SENSORY DESIGN CENTER situé au 56, avenue Marcel Dassault 37200 TOURS, organise la cinquième édition du concours intitulé :

Concours design Mon Beau Déchet 2025 LUXE NOMADE

Avec ce concours, VALESENS invite les créateurs à concevoir de manière innovante et durable une utilisation upgradée des chutes de cuir associées aux pièces détachées de vélo, pour l'édition 2025 répondant aux valeurs du luxe nomade.

L'objectif du prototype proposé par les participants est de fabriquer ultérieurement :

- Des objets de série limitée, à 10 exemplaires
- des produits de série reproductibles, à partir de 100 exemplaires

Ce concours contribuera ainsi à créer de nouveaux produits, à haute valeur humaine et durable, en travaillant sur les objets du quotidien nomade d'exception pour la maison, le transport ou le loisir.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Modalités d'inscription

Le concours ***Mon Beau Déchet 2025*** est ouvert :

- À tous les designers, artisans, artistes inscrits dans leurs représentations respectives (CCI, CMA, Maison des artistes) de France.
- À toute personne physique majeure inscrite dans un établissement supérieur, quel que soit le type de formation suivie ou des écoles d'arts et de design partenaires du projet.
- Aux jeunes diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou formation supérieure depuis moins de 3 ans.
- Aux personnes en insertion.
- Aux entreprises

La participation au concours, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipe (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons professionnels et/ou étudiants différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée pour représenter l'ensemble de l'équipe et être son porte-parole.

Pour participer, il faut individuellement adhérer à Valesens. Un « kit » comprenant des chutes de cuir et des pièces détachées de vélos est alors mis à disposition gratuitement, au SENSORY DESIGN CENTER à Tours ou envoyé contre remboursement.

3.2. Pour adhérer au concours

La condition pour pouvoir participer au concours Mon Beau Déchet est d'adhérer à l'association VALESENS, du montant correspondant au statut du participant (particuliers, étudiants, entreprises...).

Etudiants, demandeurs d'emploi Coût net de 5,1€ après déduction fiscale	15€
Cotisation Individuelle Coût net de 10,2€ après déduction fiscale	30€
Jeune entreprise (-2ans), Orga ESS, établissements scolaires, associations. Coût net de 60€ après déduction fiscale	150€
Structures dont l'effectif global est inférieur à 10 personnes Coût net de 100€ après déduction fiscale.	250€
Structures dont l'effectif global est compris entre 11 et 50 personnes Coût net de 140€ après déduction fiscale	350€
Structures dont l'effectif global est compris entre 51 et 300 personnes Coût net de 200€ après déduction fiscale	500€
Institutions, enseignement supérieur et recherche Coût net de 200€ après déduction fiscale	500€
Structures dont l'effectif global est supérieur à 301 personnes Coût net de 400€ après déduction fiscale	1000€

Pourquoi adhérer ?

En adhérant à VALESENS, vous participez activement à la promotion du design et des technologies du sensoriel.

En nous rejoignant, votre statut d'adhérent vous donne droit à :

- Participer à tous les challenges.
- La possibilité d'intégrer les actions et projets de VALESENS : France Design Week, la filière territoriale d'écologie sensorielle du design (programme Habiter Surcyclé pour le mobilier et le programme Mon beau déchet pour le cuir) et tous les autres évènements annuels.
- Recevoir des invitations privilégiées à tous les évènements de VALESENS.

- Avoir un accès sur RDV aux espaces de travail du Sensory Design Center, tiers lieu d'inspiration et d'innovation autour du design et des technologies du sensoriel.
- Recevoir la newsletter mensuelle.
- Bénéficier d'une défiscalisation de 60% en participant à la vie économique et à la transition écologique par le design des territoires.

Vous êtes une entreprise ?

- En plus des avantages précédemment listés, VALESENS vous apporte un œil professionnel extérieur sur vos produits d'un point de vue design sensoriel. Concrètement, c'est l'opportunité pour vous d'optimiser la perception sensorielle de vos clients et prospects sur vos produits afin de marquer votre différence et de répondre aux attentes de votre marché.
- Vous bénéficiez également d'une défiscalisation de 60% en participant à la vie économique et à la transition écologique par le design sur votre territoire.

3.3. Cahier des charges produit

Les concepteurs sont invités à explorer de nombreuses pistes pour interroger la fonctionnalité, l'usage, le luxe, l'utilité, la durabilité, le nomadisme la faisabilité technique, la faisabilité commerciale, la « réparabilité » de leurs productions. **Leur production finale doit être constituée au moins à 70% des éléments du «kit Mon Beau Déchet ».**

Cette exploration doit répondre aux besoins et usages **du quotidien, de la mobilité ou du loisir.**

3.4 Le kit Mon Beau Déchet

Valesens met à disposition 1 boîte kit par projet, composée de :

- 2,5 kg de chutes de cuir de couleurs chaudes

ou

- 2,5 kg de chutes de couleurs froides.

Ces chutes sont composées pour un tiers de squelettes et deux tiers de chutes pleines. La taille et la couleur peuvent varier en fonction des stocks de chutes disponibles.

- 3 typologies de pièces détachées au choix (1 pneu, 4 chambres à air, 1 lot de pignons, 5 roulements à billes ou 10 câbles de freins et dérailleurs)

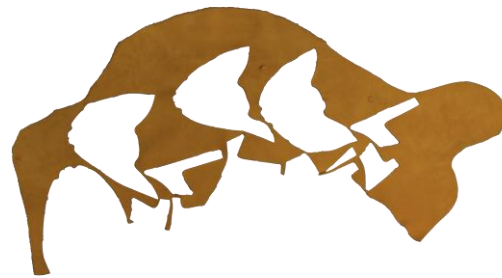
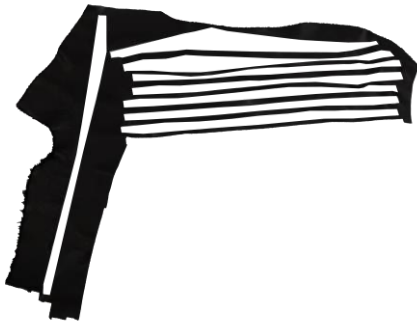
Les formes des pièces détachées, le modèle, la taille et les couleurs peuvent varier en fonction du gisement. Le nombre de propositions n'est pas limité par participant ou groupe de participants mais chaque proposition et projet doit faire l'objet d'un dépôt séparé.

3.5 Contenu du kit

a) Chutes de cuir



Chutes pleines dont la taille peut varier en fonction des stocks.



Exemple d'un squelettes entre 80/80 cm et 100/100 cm

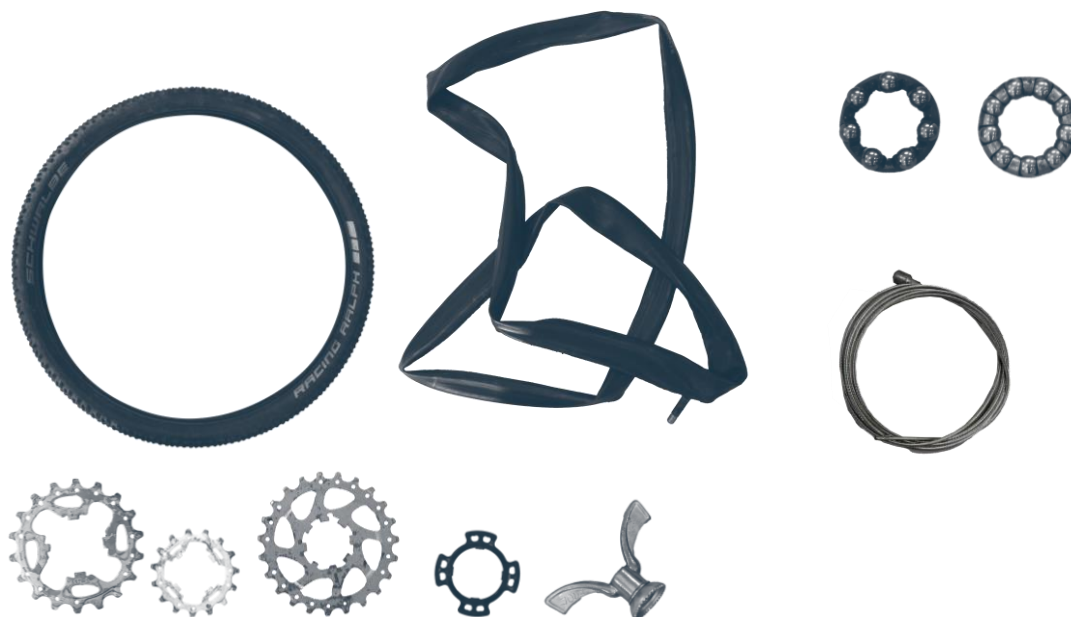


Exemple de 2,5 kg de cuir

b) Pièces détachées de vélo



Chambres à air Roulements à billes Pignons Pneu Câbles de freins Ecrous papillon



- 1 pneu entre 70 cm et 80 cm de diamètre et entre 4 cm et 8 cm de largeur
- 10 pignons entre 5 cm et 11 cm de diamètre
- 5 roulements à billes avec structure plastique ou métal de 3 cm de diamètre
- 4 chambres à air entre 60 cm et 80 cm de diamètre
- 3 écrous papillons
- Lot de 10 câbles de freins entre 60 cm et 120 cm de longueur

ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature s'effectuera selon 4 étapes :

- Etape 0 : Adhérer à Valesens
- Étape 1 : Dossier d'inscription et acceptation du projet
- Étape 2 : Récupération d'un « kit » au SENSORY DESIGN CENTER ou envoi d'un « kit » aux frais du participant
- Étape 3 : Dépôt du projet et de la maquette ou prototype

ÉTAPE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

1.1. Inscription

Chaque participant doit renseigner le formulaire d'inscription de candidature via le lien google form suivant <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd1Si1MzT-8o5YWAaBqOrDAmjuullhPNj9fR16B4Bl4pzYDFA/viewform?usp=dialog> avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel, votre intention de projet en 500 mots maximum et adhésion à l'association <https://valesens.com/adherer/> . Joindre la copie du justificatif de son activité professionnelle ou la carte d'étudiant.

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE : LE KIT LUXE NOMADE

Après confirmation de leur inscription, les participants sont invités à récupérer leur kit matières, fourni gratuitement (hors frais d'expédition pris en charge par le participant) à **VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 12h, dès le début du concours et sur rendez-vous.**

contact : evenement@valesens.fr

téléphone : 02 47 75 25 34 (Fantine Beaumont)

Pour toute demande particulière, et si le nombre de kit nécessaire pour un projet est supérieur à 1, l'organisateur en discutera avec le participant.

ÉTAPE 3 : DÉPÔT DU DOSSIER PROJET ET PROTOTYPE/MAQUETTE

Chaque participant dépose sur le Google Form qui sera communiqué par email ou envoie par poste à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER un dossier comportant :

- le fichier digital du projet
- la maquette ou le prototype réel du projet
- le présent règlement dûment signé.
- un portrait de vous en .jpg ou .png pour la communication du concours.

le fichier digital du projet :

- Un fichier PDF présentant le projet dans son ensemble, **format A3, orientation paysage**, 7 planches maximum (15 Mo max) contenant au moins :
 - une bio vous présentant (max 10 lignes), votre parcours et votre photo
 - la présentation du projet, son contexte et les aspects innovants du projet (anonyme);
 - une mise en situation avec scénario d'usage pour expliquer son fonctionnement et son utilité ;
 - visuels du prototype et/ou de la maquette, utilisant la matière
 - une planche technique avec plan, % des matériaux utilisés, réflexion sur la faisabilité technique
 - une recherche biblio (brevet, benchmark...) en lien avec le projet pour appuyer l'innovation d'usage si nécessaire
- Les fichiers des visuels significatifs du projet, format jpeg 300dpi, 5 fichiers maximum (5 Mo max par fichier).
- Facultatif : une vidéo ou design motion présentant en 1 min 30 maximum le projet au format mp4, mov, avi ou flv de 100 Mo maximum

la maquette ou prototype du projet :

Chaque participant fournit soit une maquette à l'échelle la plus valorisante pour le projet ou le prototype du projet, soit en fonction du degré d'innovation proposée des esquisses, modélisations 3D, en complément du dossier complet.

La note d'intention ainsi que les planches de présentation du projet ne devront pas contenir des éléments (nom, initiales, logo, signature...) permettant d'identifier l'auteur du projet, son entreprise ou son école.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du participant ou du groupe de participants candidatant. Le participant ou le groupe de participants s'engage à n'inclure dans son dossier de candidature aucun objet, illustration ou visuel s'il ne dispose pas des droits. Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les participants sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature.

Sans maquette ou prototype, la candidature ne peut-être retenue.

ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- **Le lien d'inscription sera accessible à partir du 5 février 2025**, sur la page dédiée au concours « *Mon Beau Déchet* » sur le site VALESENS. La candidature devient effective à la validation définitive du dossier d'inscription.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd1Si1MzT-8o5YWAaBqOrDAmjuullhPNj9fR16B4Bl4pzYDFA/viewform?usp=dialog>

VALESENS se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées.

En fonction du nombre de candidatures, le jury se réserve le droit de faire appel à des « éclairateurs » spécialisés afin de présélectionner les projets les plus pertinents.

Une notification de réception ou de non-validation est envoyée par mail aux participants.

Le dossier projet doit être transmis à VALESENS par le Google Form qui sera communiqué ou par voie postale. Le dépôt et/ou l'envoi des prototypes/ maquettes à : VALESENS - SENSORY DESIGN CENTER, « concours *Mon Beau Déchet* », 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours.

Pour être validé, le dossier numérique ainsi que les prototypes/maquettes doivent être remis à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours avant le :

Lundi 23 juin 2025 à 17h

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à VALESENS ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

ARTICLE 6. JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

La composition du jury est arrêtée par le Président de VALESENS. Tous les ans, une personnalité, en

rapport avec le sujet du concours, est invitée à présider le jury et en être le parrain ou la marraine.

Les projets des participants seront évalués par le jury du concours **en juillet 2025** (date exacte à préciser) où 3 lauréats seront choisis.

Le jury est chargé de sélectionner les lauréats du concours. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par les participants et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du jury seront confidentielles.

Le choix de chaque lauréat se fera à la majorité des votes et les décisions ne seront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

Sous la présidence du parrain ou de la marraine de l'édition 2025, le jury 2025 sera composé au maximum de onze personnes. La composition sera transmise ultérieurement.

Critères d'évaluation

Les membres du jury professionnel analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix des nominés et lauréats:

- qualité du dossier ;
- caractère novateur du projet ;
- faisabilité technique de l'objet, du produit ou de la matière, appartenance du projet au luxe nomade ;
- respect de l'utilisation des composants proposés ;
- L'utilité sociétale et la viabilité économique du projet seront également prises en compte par le jury pour départager les projets.

VALESENS informera les participants des résultats du vote du jury le jour de la remise des prix.

Prix du public

Le public votera du 12 au 25 septembre 2025, sur la base des pièces présentées lors de l'exposition proposée à l'occasion de la France Design Week Loire Valley. Le prix du public sera attribué à la clôture de France Design Week Loire Valley **le 26 septembre**, après dépouillement des votes émis par le public.

ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS

RÉCOMPENSES

Le jury sélectionne les meilleurs projets répondant aux critères définis.

- Les projets seront exposés et présentés à FRANCE DESIGN WEEK 2025 dans le cadre d'une exposition spécifique qui peut être potentiellement itinérante.
- Ils bénéficieront d'une campagne commune de relations presse.
- Tout ou partie des projets sélectionnés peuvent alimenter le projet de filière de surcyclage et être accompagnés dans le cadre d'ateliers de concrétisation. L'objectif est de dépasser la phase de conception du produit pour travailler sur les phases de développement (essais, prototypage avancé, production).

Les trois meilleurs projets Issus de la sélection des nominés par le jury professionnel, sont également récompensés par un prix au participant ou au groupe de participants :

3 prix professionnel :

- 1^{er} prix : 1500€,
- 2^e prix : 1000€,
- 3^e prix : 500€

Les votes du public récompenseront le projet le plus plébiscité :

- Prix du public : 300€

REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY, à Tours (37) **le jeudi 26 septembre 2025 à 18H**, lors de la clôture de la manifestation, afin de partager avec l'ensemble des participants, lauréats et partenaires les résultats du concours *MON BEAU DÉCHET 2025*.

En amont de cette date, il sera proposé à tous les participants dont le projet est retenu et exposé de participer à la remise des prix.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY

Les participants dont les projets sont retenus pour figurer dans l'exposition et dans le cahier de projet s'engagent à laisser à **disposition de VALESENS une maquette ou un prototype présentant leur projet**. Ces maquettes ou prototypes pourront être utilisées par VALESENS pour faire la promotion de la démarche « *MON BEAU DÉCHET* » et de la filière d'écologie sensorielle du design dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION

Les maquettes ou prototypes nominés ou lauréats sont mis à la disposition de VALESENS par les participants. **Au terme du prêt et dans un délai de 3 ans**, les maquettes ou prototypes peuvent être restitués aux participants sur demande écrite à l'adresse de VALESENS mentionné) l'article 16 du présent règlement. Les délais de restitution sont fonction de la délibération du jury.

- Votre projet n'est pas lauréat ou nominé du concours :

Il est mis à votre disposition pour une restitution au SENSORY DESIGN CENTER à partir du **1^{er} mars 2026**.

- Votre projet est lauréat ou nominé du concours :

Votre projet sera présenté dans l'exposition créée à l'occasion de France Design Week Loire Valley en septembre 2025. Puis, cette exposition pourra être itinérante pendant 3 ans. Vos maquettes pourront

ensuite faire partie de l'étude faisabilité jusqu'en **septembre 2028**. À l'issue de ce délai, votre maquette sera mise à disposition au SENSORY DESIGN CENTER à partir du **31 octobre 2028**.

La restitution des maquettes pourra se faire au SENSORY DESIGN CENTER sur rendez-vous.

Des emprunts ponctuels, pourront être envisagés sous réserve de restitution des pièces à Valesens, et ce jusqu'à la date énoncée ci-dessus.

ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le planning prévisionnel pour l'organisation du concours *MON BEAU DÉCHET* 2025 est le suivant :

- **3 février 2025** : lancement du concours
- **de février 2024 à juin 2025** : candidature et préparation des projets par les participants
- **23 juin 2024, 17h** : date limite de remise des dossiers de projets au concours à VALESENS par les participants.
- **juillet 2024** (*date à préciser ultérieurement*): jury de sélection des lauréats
- **du 12 au 28 septembre 2025** : exposition des pièces sélectionnées par le jury pour la FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY – vote du public
- **26 septembre 2025** : remise des prix du jury et du public
- **2^{ème} semestre 2026** : début des ateliers de faisabilité si les projets sont susceptibles d'entrer dans les critères de faisabilité.

ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS

En cas d'annulation ou de report, les participants seront informés par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux participants.

Tout participant a la possibilité de se désister. Il devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur du concours et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report du concours, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours.

Il leur appartient de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant ou concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les participants garantissent par conséquent VALESENS contre toute action de tiers relative à une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle.

Par le présent règlement, les participants autorisent VALESENS à photographier, exposer et divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit le projet déposé.

En particulier, les participants autorisent VALESENS et ses partenaires :

- à prendre de nouvelles photographies des projets ou des participants et à les divulguer à des fins de communication sur le concours ;

- A citer les noms et prénoms des participants à des fins de communication relative au concours sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...).

Ces autorisations sont données à titre gratuit, sans limitation de territoire et pour tout support de communication présentant le concours, et ce, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle.

Le (les) auteur(s) du projet seront systématiquement mentionnés sur les supports de communication relatifs au concours incluant les projets ou leur image.

ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIÈRE ECOLOGIE SENSORIELLE DU DESIGN

Les créateurs des projets nominés ou lauréats acceptent que leur projet puisse faire l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique (sans frais pour le créateur) réalisée par la filière de retraitement des chutes et déchets de cuir.

Les créateurs des projets nominés ou lauréats acceptent par conséquent que leur projet soit modifié techniquement et/ou esthétiquement au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour parvenir à un produit industrialisable, ou plus facilement commercialisable ou de qualité supérieure.

Si l'étude de faisabilité permet de valider la fabrication de produits issus du projet, la structure fabricante demandera alors au créateur du projet (et à tout autre éventuel autre créateur/designer ayant modifié le projet en vue d'obtenir un produit commercialisable) un droit d'exploitation (droits de reproduction, commercialisation, modification etc.) et versera en contrepartie de ce droit des royalties qui n'excéderont pas 2 % (deux pourcent) du prix de vente net hors TVA (hors frais de transport) pratiqué par la structure fabricante pour chaque produit vendu.

Le montant des redevances dépendra de l'apport du créateur du projet sur l'ensemble du produit validé mais également de l'exclusivité ou non des droits d'exploitation etc.

Aucun acte de cession de droits d'auteur ne sera signé entre la structure fabricante et le créateur du projet si le produit fini n'est pas susceptible de protection par des droits d'auteur, notamment parce que l'apparence du produit est banale ou dénuée d'originalité.

ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel communiquées par les participants font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation du concours et de la démarche *MON BEAU*

DÉCHET 2025 et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la démarche *MON BEAU DÉCHET* 2025. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Concours *MON BEAU DÉCHET* 2025. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion du concours.

ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT

Au moment du dépôt de leur candidature, les participants seront invités à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement du concours *MON BEAU DÉCHET* 2025, ainsi que les modalités d'inscription.

ARTICLE 17. CONTACTS

Site Internet : www.valesens.com

Informations et documents à télécharger sur la page du concours *Mon Beau Déchet* sur le site de VALESENS.

Adresse :

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel
SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS

Contacts :

- concours *Mon Beau Déchet* et coordination France Design Week Loire Valley,
evenement@valesens.fr

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Le _____ à _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »